

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 novembre 2024.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Luc CHARPENTIER, , Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Bernard CROZIER, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER

POUVOIRS : P.GROUPIERRE à C.ARSAC, F.MONVILLE à S.TAULEIGNE, Marie-Renée AVON à S.HOUCET, J.FERNANDEZ à L.CHAMBONNET, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

OBJET : Assurance des risques statutaires - Avenant- Exercice 2025 et 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la collectivité dispose d'un contrat d'assurance statutaire auprès de la société Relyens (CNP assureur), au taux de 3.99% pour les garanties Décès, Accident du travail, Longue maladie, Maladie longue durée et Maternité.

Ce contrat a été souscrit suite à la consultation effectuée par le CDG 26 en 2022, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, avec deux ans de garantie de taux (délibération du 21 novembre 2022).

Il s'avère que pour l'exercice 2024, ce contrat de groupe ne remplit plus les conditions d'équilibre économique pour la société Relyens (le montant des remboursements excède celui des cotisations pour toutes les collectivités affiliées).

En conséquence, et suite à une négociation menée en octobre 2024, un accord est intervenu pour porter le taux à 4,51% pour les exercices 2025 et 2026, dernières années du contrat.

La présente délibération est adoptée par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le

